

DEMANDE / RENOUELEMENT DE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) Année scolaire 2023 – 2024

Elève concerné :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : Ecole/Etablissement scolaire :

Je soussigné,,
père, mère, représentant légal ou titulaire de l'autorité parentale⁽¹⁾ de l'enfant nommé ci-dessus,

Cochez les cases voulues :

- Demande la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour l'année scolaire 2023 -2024, compte tenu de la pathologie dont souffre mon enfant et conformément à la circulaire du 10 février 2021 (Formulaire PAI à demander lors de l'inscription de l'enfant).
- Demande le renouvellement du PAI mis en place l'année dernière pour l'année scolaire 2023 – 2024 :
 - Les renseignements médicaux notés sur le PAI précédent sont inchangés, je fournis une ordonnance en cours de validité datant de moins d'un an, les médicaments, ainsi que cette lettre signée, qui constituera un avenant au PAI.
 - Un changement est intervenu sur le protocole, je procède comme pour une première demande, en remplissant le formulaire PAI.

Pour information: Pour être valable, un PAI doit être actualisé chaque année. Cette démarche est à l'initiative du ou des responsable(s) de l'enfant.

La mise en place ou le renouvellement d'un PAI doit être faite avant la rentrée scolaire pour la bonne prise en charge de votre enfant.

Dans le cadre d'un PAI alimentaire, si l'enfant fréquente la restauration scolaire, la famille devra fournir un panier repas jusqu'à la validation complète du PAI.

Fait à, le

Signature du (ou des) responsable(s) légal(aux) :

(1) Rayer la mention inutile